

Chapitre 18 — Publication, notification et application des lois

Une administration efficace, un partage prompt et fréquent de l'information, un engagement à éviter les conflits et un mécanisme de règlement rapide et équitable des différends sont essentiels au succès à long terme de tout accord.

Ce court chapitre établit le cadre pour l'administration de l'Accord. Il donne l'assurance que les lois, règlements et autres procédures seront publiés promptement et que la loi sera régulièrement appliquée lorsque les décisions sont prises (articles 1802, 1804-1805). Éléments tout aussi importants, il permet aussi à toutes les parties intéressées de présenter leurs observations sur les mesures qui pourraient affecter le fonctionnement de l'Accord (articles 1802-1803).

Le Canada a pour défi de maintenir les meilleurs éléments de sa culture politique sans grever son avenir économique. Le coût d'une trop grande hésitation sera le glissement vers une décente misère. Le coût d'un trop grand empressement serait la polarisation sociale. Pour compliquer les choses, chaque Canadien pourra regarder vers le sud et mesurer l'ampleur des défis par l'écart croissant qui existe entre ce qui est réalisé ici et là. Les Canadiens auront pour ultime défi de suivre les États-Unis économiquement tout en s'en distinguant nettement au plan culturel.

Richard Gwyn, *The 49th Paradox*